

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-04-033

**DEMANDE DE SUBVENTION  
AU TITRE DU FOND  
EUROPEEN AGRICOLE  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
RURAL (FEADER) POUR LA  
CREATION D'UNE MAISON  
FRANCE SERVICE  
ITINERANTE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 25 NOVEMBRE 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 15**

**présents : 9**

**votants : 9**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
18 NOVEMBRE 2019**

**SECRETARE DE SEANCE :  
François DUMOULIN**

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi vingt-cinq Novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

### ***Siégeaient à l'assemblée,***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR (Senlis), *arrivée à 20h01,*

### ***Pouvoir :***

- \* Néant

### ***Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 9 présents, 6 absents et 0 pouvoir. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### **Exposé des motifs**

Une Maison France Services assure l'accueil, l'information et l'orientation du public. L'agent accompagne l'utilisateur dans ses démarches administratives notamment dans l'utilisation des services en ligne.

Ce lieu permet aux citoyens éloignés des opérateurs publics et en difficulté avec les démarches en ligne de répondre à leurs besoins.

Compte tenu de la typologie du territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, un service itinérant représente une plus-value pour les communes et permet de proposer un véritable service de proximité.

Ainsi, les agents de la Maison France Service pourront :

- Accueillir les usagers dans un véhicule utilitaire stationné à un endroit stratégique dans la commune (près des commerces, place de la Mairie...),